

Réforme de l'assurance chômage : des mesures injustes et à l'efficacité douteuse en matière de retour à l'emploi

Suite à l'annonce du nouveau volet de réforme de l'assurance chômage par le ministre du Travail le 21/11/2022, Solidarités nouvelles face au chômage dénonce des mesures injustes qui, face aux besoins en formation et aux difficultés sociales des chercheurs d'emploi, d'une part, aux réticences des recruteurs à employer des seniors, d'autre part, rendront plus incertain le retour à l'emploi des personnes au chômage.

« Cette réforme considère que, si on diminue le temps d'indemnisation, alors les personnes en situation de chômage vont accélérer leur retour à l'emploi. Ce qui suppose encore qu'il y ait une forme de choix en faveur du chômage. Or, ce postulat est très éloigné de la réalité constatée par SNC. » **Nathalie Hanet, présidente de SNC**

Un postulat de base erroné

L'assurance chômage serait trop généreuse, voire inciterait un certain nombre de personnes à « profiter » du système et à différer leur reprise d'emploi. Cette vision méconnaît les difficultés concrètes que rencontrent les personnes accompagnées par notre association, notamment parmi eux les « seniors ». Rappelons en effet que, seuls 56 % des 55-64 ans sont en emploi en France (Dares, avril 2022). Face aux réticences des employeurs à les recruter, la réduction des droits des seniors à l'allocation chômage rendra encore plus difficile leur retour à l'emploi.

« Je ne retrouve pas d'emploi car je suis un senior. Heureusement, j'ai la chance de ne plus avoir mes enfants à charge. On est en train de parler de reporter de l'âge de la retraite pour des raisons de pérennité du système, mais si vous ne donnez plus de boulot aux gens après 55 ans, comment feront-ils pour aller jusqu'à 67 ans ? Je ne comprends pas. » **Olivier Petit-Morin, 58 ans, en recherche d'emploi et accompagné par SNC**

Au global, la Dares estime le nombre actuel d'emplois vacants à 362 000. C'est peu au regard des 5 153 000 personnes inscrites à Pôle emploi (catégories A, B et C ; 2 946 100 uniquement pour la catégorie A). Le gouvernement entérine une réduction des droits de toutes les personnes inscrites à Pôle emploi parce qu'un peu moins de 300 000 emplois sont actuellement vacants, alors même que le nombre de personnes en recherche d'emploi est 10 fois plus élevé ! Et, si on comptabilise également les catégories B et C ainsi que les personnes non inscrites à Pôle emploi souhaitant travailler, la disproportion double.

Des mesures à l'efficacité douteuse

Par ailleurs, 60 % des personnes inscrites comme demandeur d'emploi ne sont pas indemnisées et que 25 à 40 % d'entre elles ne sollicitent pas d'indemnisation. Réduire la durée d'indemnisation pour diminuer les tensions sur certains métiers risque d'avoir un impact mineur. Cet impact sera d'autant plus faible que la majorité des métiers en tension, parmi les 30 identifiés par la Dares et Pôle emploi en septembre 2022, nécessitent des qualifications qui exigent des formations parfois longues.

Brandir des mesures réduisant les droits aux indemnités est par ailleurs un signal très négatif pour de nombreux chômeurs qui se confrontent aux multiples refus d'employeurs. En effet, nombre d'employeurs ont du mal à recruter car ils ne se dotent pas des moyens d'apprécier justement les compétences des candidats. C'est ce dont témoignent les bénévoles de SNC qui accompagnent les chercheurs d'emploi partout en France : il est injuste d'imputer la responsabilité des difficultés de recrutement à ces derniers et, encore plus, de motiver sur cette base la réduction des droits quand la conjoncture est favorable.

Une réforme qui ne se préoccupe pas des besoins des chercheurs d'emploi

La réduction des droits des chômeurs annoncée par le gouvernement s'ajoute à la réforme du calcul de l'allocation mise en œuvre en 2021, qui a diminué le montant des allocations des chercheurs d'emploi les plus fragiles. Elle conduira certains d'entre eux à accepter des offres qui ne leur correspondent pas : une situation qui ne manquera pas de provoquer de l'insatisfaction tant pour les salariés que pour les employeurs, et qui pourrait aussi avoir un effet dépressif sur les salaires, en conduisant des personnes à accepter des rémunérations moindres que celles dont ils bénéficiaient.

Les réponses aux difficultés de recrutement ne sont pas solubles dans des changements de paramètres du régime d'indemnisation. Cette vision ne tient pas compte des besoins de ceux qui recherchent activement un emploi stable et porteur de sens, ni de la nécessité de faire évoluer les processus de recrutements.

À l'heure où de nombreux économistes évoquent une probable remontée du chômage pour le début de l'année prochaine, on peut s'interroger sur la précipitation avec laquelle est conduite cette réforme.

CONTACT :

Yaëlle Szwarzensztein, responsable communication et plaidoyer
01 42 47 14 31 | 06 29 80 36 15 | yaelle.szwarzensztein@snc.asso.fr | snc.asso.fr
Suivez SNC sur [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#) et [Instagram](#).

Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)

En 2021 : 3900 accompagnements / 2400 bénévoles // 60 % de sorties positives en moyenne sur les 10 dernières années

L'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC), née il y a plus de 35 ans, propose un accompagnement aux personnes au chômage, quels que soient leur parcours et leur situation. Assuré sur l'ensemble du territoire national par des binômes de bénévoles formés, cet accompagnement est gratuit et s'inscrit dans la durée, en fonction des besoins des chercheurs d'emploi. SNC intervient également dans le débat public pour faire connaître à l'opinion et aux décideurs économiques et politiques la réalité vécue par les personnes au chômage. Enfin, SNC soutient la création d'emploi dans des structures de l'économie sociale et solidaire.